

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE



COMMUNE DE BLIES EBERSING

PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexes sanitaires

NOTICE EXPLICATIVE

Annexé à la DCM de Blies Ebersing, en date du 27/12/2007
Le Maire,



MAIRIE DE BLIES-EBERSING
2 rue des Haies
57200 BLIES-EBERSING
TEL 03 87 95 31 96

AUDE 57
Résidence Vauban, 56 bd de Lorraine
57500 SAINT AVOLD
TEL 03/87/94/60/93

TECHNI CONSEIL
22, place du paradis
54 700 PONT A MOUSSON
TEL 03/83/81/39/36

SCP RIBIC ET BOUR
49bis, bd de Lorraine
57500 SAINT AVOLD
TEL 03/87/92/19/78

PREAMBULE

Cette notice est établie pour valoir annexe sanitaire au plan local d'urbanisme de la commune de Blies-Ebersing, conformément aux articles R123-13 et 14 du Code de l'Urbanisme. Elle a pour objet de rappeler l'état actuel des réseaux Assainissement et AEP (Eau Potable) et d'expliciter les améliorations, modifications ou extensions projetées pour satisfaire aux besoins engendrés par le développement de l'urbanisation prévu par le plan local d'urbanisme.

Annexe sanitaire – Assainissement

I - SITUATION ACTUELLE

Blies-Ebersing compte 557 habitants, la commune est équipée d'un système d'assainissement de type unitaire pour en reprendre les eaux usées ainsi que les eaux pluviales.

Le système d'assainissement est non collectif actuellement. La Communauté d'Agglomération de Sarreguemines et Confluences gère la collecte et le traitement des eaux usées. Un collecteur de transport des eaux usées communales (conduite sous pression) est prévu jusqu'à la station d'épuration de Sarreguemines. Le raccordement devrait être effectif d'ici 2007.

Le réseau d'assainissement est formé de canalisations de diamètres compris entre 200 (PVC) et 700 (BA) fonctionnant gravitairement. Il compte quatre exutoires qui débouchent dans le cours d'eau longeant la commune, la Blies.

Deux exutoires reprennent les habitations depuis l'entrée ouest de la commune jusqu'au « vieux village », un troisième reprend les habitations du « vieux village » et un quatrième reprend les habitations depuis le « vieux village » jusqu'à l'entrée Est de la Commune.

Les zones Ub sont toutes desservies en réseau d'assainissement.

Les zones AU sont desservies en réseau d'assainissement, ou celui-ci est à proximité, ce qui nécessite une extension de réseau pour desservir certains de ces secteurs.

II - PROJET

Des améliorations du système de collecte sont à envisager sur la commune de Blies-Ebersing :

- réalisation d'un système séparatif : mise en place d'un deuxième collecteur en parallèle du collecteur existant (qui peut être remplacé en cas de mauvais état).
- collecte des eaux usées vers la station d'épuration de Sarreguemines (raccordement d'ici 2007)
- collecte des eaux pluviales avec des éventuels stockages (bassins de pollution) afin de réguler leur rejet dans la Blies
- travaux divers de rénovation, de création ou d'extension selon les besoins se déclarant ponctuellement
- déconnexion des systèmes individuels (art L33 du Code de la Santé Publique).

Les nouveaux réseaux (lotissements, extensions ou rénovation) devront être réalisés en séparatifs ainsi que les projets de création ou de rénovation (habitations, commerces, industries...), afin de prévoir l'adoption de ce système pour le réseau communal d'assainissement.

Les raccordements au réseau, les projets d'extensions et les créations de réseaux dans le cadre de projets communaux ou privés, devront être soumis à l'appréciation technique du gestionnaire. Le nouveau réseau ne sera réceptionné que sur présentation de rapports d'essais conformes aux prescriptions du gestionnaire et au fascicule 70 (étanchéité, passage caméra, compactage...).

Secteurs se trouvant en Zone AU :

Zones :	Projet :
1 (1AUa)	Branchements et/ou réseau séparatif à créer. Raccordement sur réseau Ø400 de la rue de Blies.
2 (2AU)	Branchements et réseau séparatif à créer. Raccordement sur réseau Ø400 de la rue de Blies par chemin rural ou sur Ø300 de la rue de l'Ecole par servitude à créer.
3 (1AUa)	Branchements et réseau séparatif à créer. Raccordement sur tête de réseau Ø300 de la rue des Vergers.
4 (1AUa)	Branchements et/ou réseau séparatif à créer. Raccordement sur tête de réseau Ø300 de la rue de la Forêt.
5 (2AU)	Branchements et/ou réseau séparatif à créer. Raccordement sur tête de réseau Ø300 de la rue de la Forêt et/ou des Bleuets, et réseau séparatif à créer sur la rue des Pensées.
6 (1AUa)	Branchements et/ou réseau séparatif à créer. Raccordement sur réseau Ø300 de la rue des Bleuets.
7 (1AU et 1AUa)	Branchements et réseau séparatif à créer sur la rue des Pensées. Raccordement sur réseau Ø500 de la rue de Blies.
8 (1AUa)	Branchements et réseau séparatif à créer. Raccordement sur réseau de la rue des Lilas.
9 (2AU)	Branchements et réseau séparatif à créer. Extension du réseau de la rue des Marguerites pour raccordement.
10 (1AU)	Branchements et réseau séparatif à créer. Extension du réseau de la rue des Marguerites pour raccordement.

Secteurs non bâtis se trouvant en zone UB :

Les branchements et/ou le réseau sont à créer en séparatif. Le raccordement est à réaliser sur le réseau existant à proximité.

Annexe sanitaire - AEP

I - SITUATION ACTUELLE

Blies-Ebersing est équipée d'un système d'eau potable composé de canalisations PVC de diamètre Ø40 à Ø140 desservant la totalité de la commune. Il est géré par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Blies, la Compagnie Générale des Eaux en est le fermier.

Le réseau est alimenté par la conduite se trouvant à l'entrée ouest de la commune et provenant des réservoirs de Foldersviller (750 m³) et Frauenberg (1000 m³) sur le territoire de la commune de Sarreguemines. Le prélèvement de l'eau s'effectue à Foldersviller par deux forages dans la nappe des grès vosgiens. Le réseau de distribution est insuffisant et en mauvais état pour assurer correctement la distribution en eau potable aux particuliers.

Une dizaine de poteaux incendie raccordés sur le réseau d'eau potable permettent la défense incendie mais ceux-ci sont raccordés sur des conduites PVC de diamètres variant de Ø60 à Ø100, ce qui est insuffisant pour assurer une défense incendie correcte dans les normes.

Les zones Ub sont toutes desservies en réseau AEP.

Les zones AU sont desservies en réseau AEP, ou celui-ci est à proximité, ce qui nécessite une extension de réseau pour desservir certains de ces secteurs.

II - PROJET

- Les besoins :

La consommation en eau potable future dépend des capacités d'accueil émanant du P.L.U., elle peut être estimée (pour 150 litres par jour par habitant) suivant le tableau suivant :

Population actuelle	Population future estimée	Besoins journaliers actuels (m3)	Besoins journaliers futurs (m3)	Besoins journaliers supplémentaires
557	900	84	135	51

- Les ressources :

Les installations de production d'eau potable du Syndicat sont en mesure de fournir les besoins définis ci-dessus.

- Projet :

Le réseau existant étant en mauvais état et insuffisant pour la distribution, un programme de renouvellement des conduites doit être établi sur l'ensemble de la commune suivant les besoins les plus urgents pour la desserte des particuliers et pour la défense incendie.

Les raccordements au réseau, les projets d'extensions, les projets de renouvellement et les créations de réseaux dans le cadre de projets communaux ou privés, devront être soumis à

l'appréciation technique du gestionnaire. Le nouveau réseau ne sera réceptionné que sur présentation de rapports d'essais conformes aux prescriptions du gestionnaire (étanchéité, bactériologie...).

- Distribution en eau potable :

Secteurs se trouvant en Zone AU :

Zones :	Projet :
1 (1AUa)	Branchements et/ou réseau à raccorder sur le réseau de la rue de Blies.
2 (2AU)	Branchements et réseau à créer. Réseau à raccorder sur réseau de la rue de Blies par chemin rural ou sur réseau de la rue de l'Ecole par servitude à créer.
3 (1AUa)	Branchements et/ou réseau à raccorder sur le réseau de la rue des Vergers.
4 (1AUa)	Branchements et/ou réseau à raccorder sur le réseau de la rue de la Forêt.
5 (2AU)	Branchements et/ou réseau à raccorder sur le réseau de la rue de la Forêt et/ou des Bleuets, et création du réseau sur la rue des Pensées.
6 (1AUa)	Branchements et/ou réseau à raccorder sur le réseau de la rue des Bleuets.
7 (1AU et 1AUa)	Branchements et réseau à créer sur la rue des Pensées. Raccordement sur réseau de la rue de Blies.
8 (1AUa)	Branchements et réseau à raccorder sur réseau de la rue des Lilas.
9 (2AU)	Branchements et réseau séparatif à créer. Extension du réseau de la rue des Marguerites pour raccordement.
10 (1AU)	Branchements et réseau séparatif à créer. Extension du réseau de la rue des Marguerites pour raccordement.

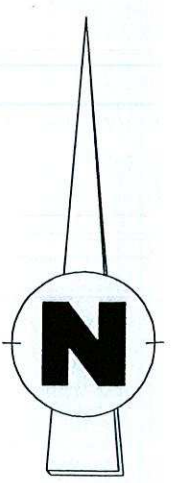
Secteurs non bâtis se trouvant en zone UB :

Les branchements et/ou le réseau sont à raccorder sur le réseau existant à proximité.

- Défense incendie :

Une vérification des poteaux incendies doit être réalisée afin de connaître les pressions et débits sur chacun d'eux, afin de déterminer si une augmentation des sections des canalisations est nécessaire sur une partie, voire l'ensemble du réseau communal desservant les poteaux incendies.

Echelle 1/5000



- Zones AU
- Zones Ub non construites

